

**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**États financiers**  
*31 mars 2023*

# Musée régional de la Côte-Nord inc.

## Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2023

---

	Page
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État des résultats.....	1
État de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires.....</b>	<b>5</b>
<b>Renseignements complémentaires.....</b>	<b>12</b>

---

Aux administrateurs de  
Musée régional de la Côte-Nord inc.

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Musée régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**MNP** SENCRL, s.r.l.<sup>1</sup>  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sept-Îles (Québec)  
Le 20 novembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A121151

---

# Musée régional de la Côte-Nord inc.

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022 (redressé)
<b>Produits (annexe A)</b>	<b>578 590</b>	531 820
<b>Charges</b>		
<b>Administration</b>		
Salaires et charges sociales	284 261	235 030
Assurance des administrateurs	1 539	1 090
Perfectionnement, congrès, déplacements et représentation	14 725	6 529
<b>Fonctionnement</b>		
Entretien et réparations	30 199	18 049
Fournitures de bureau et frais remboursables	8 792	4 215
Honoraires professionnels et consultants	37 698	33 356
Location d'équipements	3 116	3 217
Communication et marketing	13 790	8 464
Taxes, licences et permis	2 045	1 625
Télécommunications	4 726	4 665
Intérêts et frais bancaires	6 611	5 073
Intérêts sur la dette à long terme	80 183	83 046
Amortissement des immobilisations corporelles	99 635	99 889
Amortissement des frais de financement	1 300	1 300
Rénovations majeures	18 784	33 524
<b>Activités muséologiques</b>		
Achat pour revente	29 374	37 324
Activités éducatives	656	50
Compensation aux artistes et déplacements	4 800	6 006
Montage d'exploitation et vernissage	43 823	17 212
	<b>686 057</b>	599 664
<b>Insuffisance des produits sur les charges avant projets et autres produits</b>	<b>(107 467)</b>	(67 844)
<b>Projets</b>		
Projet Vieux-Poste (annexe B)	35 954	17 250
Projet Culture et inclusion (annexe C)	(1 800)	4 905
	<b>(34 154)</b>	(22 155)
<b>Insuffisance des produits sur les charges avant autres produits</b>	<b>(73 313)</b>	(45 689)
<b>Autres produits</b>		
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	49 799
Subvention COVID-19 - ministère de la Culture et des Communications	-	40 000
Subvention Fonds de relance pour les organismes du patrimoine de Patrimoine canadien	30 573	37 179
	<b>30 573</b>	126 978
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(42 740)</b>	81 289

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**État de l'évolution des actifs nets**

*Exercice clos le 31 mars 2023*

	<i>Investis en immobilisations (note 13)</i>	<i>Non affectés</i>	<i>2023 Total</i>	<i>2022 Total (redressé)</i>
<b>Solde au début</b>	<b>611 278</b>	<b>334 270</b>	<b>945 548</b>	864 259
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(10 118)</b>	<b>(32 622)</b>	<b>(42 740)</b>	81 289
Investissement en immobilisations corporelles	<b>119 635</b>	<b>(119 635)</b>	-	-
Variation des subventions à recevoir	<b>(80 889)</b>	<b>80 889</b>	-	-
Remboursement de la dette à long terme	<b>60 889</b>	<b>(60 889)</b>	-	-
Augmentation des apports reportés	<b>(114 366)</b>	<b>114 366</b>	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>586 429</b>	<b>316 379</b>	<b>902 808</b>	945 548

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée régional de la Côte-Nord inc.

## Bilan

31 mars 2023

	2023	2022 (redressé)
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	657 877	624 118
Débiteurs	95	70
Stocks	12 330	3 073
Frais payés d'avance	22 566	4 092
Sommes à recevoir de l'État	34 611	7 927
Subventions à recevoir (note 4)	649 217	41 348
Caution à recevoir	-	30 000
Subvention à recevoir - Projet Rénovation encaissable au cours du prochain exercice (note 7)	63 859	60 889
	<b>1 440 555</b>	771 517
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 5)	<b>3 691 685</b>	3 671 685
<b>Collections</b> (note 6)	<b>537 545</b>	537 545
<b>Subvention à recevoir - Projet Rénovation</b> (note 7)	<b>1 568 839</b>	1 632 698
	<b>7 238 624</b>	6 613 445
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	96 129	137 144
Sommes à remettre à l'État	7 223	5 472
Subventions d'investissement perçues d'avance	112 952	-
Subventions de fonctionnement perçues d'avance	468 435	37 975
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	63 859	59 589
	<b>748 598</b>	240 180
<b>Dette à long terme</b> (note 10)	<b>1 566 239</b>	1 630 098
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles</b> (note 11)	<b>3 645 401</b>	3 621 853
<b>Subventions d'investissement perçues d'avance</b> (note 12)	<b>375 578</b>	175 766
	<b>6 335 816</b>	5 667 897
<b>Actifs nets</b>		
<b>Investis en immobilisations</b> (note 13)	<b>586 429</b>	611 278
<b>Non affectés</b>	<b>316 379</b>	334 270
	<b>902 808</b>	945 548
	<b>7 238 624</b>	6 613 445

Éventualité (note 14)

Engagements (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Au nom du conseil d'administration**

\_\_\_\_\_  
administrateur

\_\_\_\_\_  
administrateur

# Musée régional de la Côte-Nord inc.

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022 (redressé)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(42 740)	81 289
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	99 635	99 889
Amortissement des frais de financement	1 300	1 300
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(90 817)	(90 815)
Subventions d'investissement perçues d'avance constatées dans les produits	(18 784)	(33 524)
	(51 406)	58 139
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(87 769)	(22 543)
	(139 175)	35 596
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104 028)	(92 900)
Encaissement de la subvention à recevoir - Projet Rénovation	-	113 405
	(104 028)	20 505
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(60 889)	(58 057)
Encaissement de la subvention à recevoir - Projet Rénovation	60 889	-
Encaissement de subventions d'investissement	252 962	-
Encaissement d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	24 000	-
	276 962	(58 057)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>33 759</b>	<b>(1 956)</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b>624 118</b>	<b>626 074</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>657 877</b>	<b>624 118</b>

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour une somme de 119 635 \$, dont un montant de 15 607 \$ en contrepartie de créiteurs et charges à payer. Au cours de l'exercice, le montant des subventions d'investissement transféré en apports reportés afférents aux immobilisations corporelles s'élève à 34 366 \$. Au 31 mars 2023, les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent un montant de 56 000 \$ à recevoir.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



### 1. Description de l'organisme

Musée régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission de protéger, conserver, étudier, diffuser et mettre en valeur le patrimoine nord-côtier dans les domaines de l'ethnohistoire, de l'archéologie et des sciences naturelles.

Il s'engage aussi comme diffuseur en arts visuels pour offrir une vitrine aux artistes nord-côtiers et comme musée ressource auprès d'autres organismes présents sur la Côte-Nord.

### 2. Redressement affecté à l'exercice antérieur

L'Organisme a découvert que le montant de certains honoraires juridiques engagés durant les exercices 2021 et 2022 a été sous-évalué. En conséquence, les postes Produits - Ville de Sept-Îles et Charges - Rénovations majeures à l'état des résultats de l'exercice 2022 ont été augmentés chacun de 33 524 \$, et les postes Produits - Amortissement des apports reportés et Charges - Amortissement des immobilisations corporelles ont été diminués chacun de 1 482 \$ et l'excédent des produits sur les charges est resté le même. Les immobilisations corporelles au 31 mars 2022 ont été diminuées de 74 554 \$ et les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles ont été diminués du même montant.

### 3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**3. Méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

L'Organisme détient des stocks en consignation. Les achats en lien avec ces stocks sont comptabilisés au moment de la vente du produit et ne sont pas inclus dans la valeur des stocks.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Bâtiments	Amortissement dégressif	2,5 %
Matériel spécialisé - construction	Amortissement dégressif	5 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	10 %
Matériel de bureau et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel spécialisé - exploitation	Amortissement dégressif	20 %
Logiciels	Amortissement dégressif	50 %
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	Amortissement linéaire	10 ans

**Réduction de valeur**

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

**Collections**

Les collections sont capitalisées au coût au bilan. Le coût des pièces de collections reçues en apport correspond à leur juste valeur au moment de l'apport et est comptabilisé à titre d'augmentation directe de l'actif net.

**3. Méthodes comptables (suite)**

**Comptabilisation des produits**

*Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés des droits d'entrée, des cartes de membres, des ventes au comptoir, des revenus de location, des frais de gestion et des autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les marchandises ont été livrées aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

*Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

**Apports reçus sous forme de services**

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services rendus par la municipalité de Sept-Îles. Ces apports et les dépenses correspondantes n'ont pas été comptabilisés.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la juste valeur de certains instruments financiers et les passifs dans le cadre des éventualités.

**4. Subventions à recevoir**

	<b>2023</b>	2022
Subvention à recevoir - intérêts ministère de la Culture et des Communications	<b>19 405</b>	20 128
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	-	20 000
Subvention à recevoir - exposition permanente	<b>168 952</b>	-
Subventions à recevoir - fonctionnement	<b>460 860</b>	1 220
	<b>649 217</b>	41 348

---

**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2023

**5. Immobilisations corporelles**

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<b>2023 Valeur nette</b>	<i>2022 Valeur nette (redressé)</i>
Terrains	145 790	-	145 790	145 790
Bâtiments	5 055 642	1 680 755	3 374 887	3 442 422
Matériel spécialisé - construction	607 244	588 424	18 820	19 811
Améliorations locatives	115 449	107 261	8 188	9 097
Matériel de bureau et outillage	211 010	175 054	35 956	39 018
Matériel spécialisé - exploitation	214 636	186 592	28 044	15 547
Logiciels	16 766	16 766	-	-
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	409 582	329 582	80 000	-
	<b>6 776 119</b>	<b>3 084 434</b>	<b>3 691 685</b>	<b>3 671 685</b>

**6. Collections**

Les collections de l'Organisme sont réparties en plusieurs secteurs, soit en ethnologie, en archéologie, en beaux-arts et en sciences naturelles.

De façon plus précise, nous pouvons dénombrer 3 772 pièces en beaux-arts. Il s'agit principalement de peintures, de sculptures, d'estampes, de dessins et de photographies. Ces pièces ont été créées par des artistes de réputation internationale, nationale ou encore régionale.

La collection d'ethnologie comporte 1 584 artefacts de nature très diversifiée.

**7. Subvention à recevoir - Projet Rénovation**

	<b>2023</b>	<i>2022</i>
Subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications - Projet Rénovation, d'un montant autorisé de 1 807 000 \$, au taux de 4,82 %, encaissable par versements semestriels de 70 897 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2025 et échéant en janvier 2041	<b>1 632 698</b>	1 693 587
Subvention à recevoir - Projet Rénovation encaissable au cours du prochain exercice	<b>63 859</b>	60 889
	<b>1 568 839</b>	<b>1 632 698</b>

Les encaissements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2024	63 859
2025	1 568 839

**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2023

**8. Emprunt bancaire**

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée par le biais d'un découvert bancaire de 50 000 \$ au taux préférentiel majoré de 1,50 %, garantie par les comptes clients et les stocks. Aucun montant n'est utilisé au 31 mars 2023. Au 31 mars 2023, le taux préférentiel est de 6,70 %.

**9. Crédoiteurs et charges à payer**

	2023	2022
Créditeurs	42 667	102 297
Salaires à payer	34 057	14 719
Intérêts à payer	19 405	20 128
	96 129	137 144

**10. Dette à long terme**

	2023	2022
Emprunt, d'un montant autorisé de 1 807 000 \$, au taux de 4,82 %, garanti par une subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications équivalente, remboursable par versements semestriels de 70 897 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2024, échéant en décembre 2040	1 632 698	1 693 587
Frais de financement	(2 600)	(3 900)
	1 630 098	1 689 687
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	63 859	59 589
	1 566 239	1 630 098

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024		63 859
2025		1 568 839

**11. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

	2023	2022 (redressé)
Terrains	145 800	145 800
Bâtiments	5 021 709	5 002 950
Matériel spécialisé - construction	791 988	791 988
Matériel spécialisé - exploitation	105 767	90 161
Matériel de bureau et outillage	18 310	18 310
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	338 178	258 178
Amortissement cumulé	(2 776 351)	(2 685 534)
	3 645 401	3 621 853

**12. Subventions d'investissement perçues d'avance**

Les variations survenues pour l'exercice sont les suivantes :

	<i>Projet Rénovation</i>	<i>Exposition permanente</i>	<i>Accès aux collections numériques</i>	<i>Total</i>
Solde au début	175 766	-	-	175 766
Subventions encaissées	-	188 254	64 708	252 962
Montants transférés en apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(18 759)	-	(15 607)	(34 366)
Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	(18 784)	-	-	(18 784)
	<b>138 223</b>	<b>188 254</b>	<b>49 101</b>	<b>375 578</b>

**13. Actifs nets investis en immobilisations**

	<i>2023</i>	<i>2022 (redressé)</i>
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	-	20 000
Valeur nette des immobilisations corporelles	<b>3 691 685</b>	3 671 685
Collections	<b>537 545</b>	537 545
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	<b>1 632 698</b>	1 693 588
Dette à long terme	<b>(1 630 098)</b>	(1 689 687)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(3 645 401)</b>	(3 621 853)
	<b>586 429</b>	611 278

**14. Éventualité**

Une poursuite a été intentée contre l'Organisme par un sous-traitant d'un entrepreneur ayant réalisé des travaux de rénovation du bâtiment situé au 500, boulevard Laure, pour créances impayées d'un montant de 38 757 \$ plus intérêts. Pour la poursuite, l'Organisme a requis l'intervention de la compagnie d'assurances de l'entrepreneur à titre de caution, laquelle a fait cession de ses biens. Un procès a été fixé en juin 2024. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et les montants que l'Organisme pourrait devoir verser, le cas échéant. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

**15. Engagements**

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de contrats de location-exploitation pour une imprimante multifonction et un réseau fibre optique viennent à échéance respectivement en juin 2025 et décembre 2025. Les loyers futurs s'élèveront à 16 188 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	7 195
2025	7 302
2026	1 691

**16. Instruments financiers**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**Renseignements complémentaires**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

	2023	2022 <i>(redressé)</i>
<b>Annexe A - Produits</b>		
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	225 707	223 050
Subvention aide au fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	40 000	-
Ministère de la Culture et des Communications - intérêts	80 183	83 018
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	90 817	90 815
Ventes au comptoir	44 375	47 056
Droits d'entrée et cartes de membres	41 436	24 362
Honoraires de gestion	20 000	20 000
Ville de Sept-Îles	19 284	36 749
Gouvernement fédéral - Placement Carrière Été	8 782	4 123
Revenus de location	5 006	287
Autres	3 000	2 360
	<b>578 590</b>	<b>531 820</b>

**Annexe B - Projet Vieux-Poste**

<b>Produits</b>		
Subvention - Ville de Sept-Îles	100 000	50 000
Location - Maison du Gardien	9 600	6 400
Droits d'entrée	26 917	19 157
Location de la chapelle	8 169	670
	<b>144 686</b>	<b>76 227</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	61 198	20 881
Entretien et réparations	2 094	2 223
Fournitures de bureau	676	780
Surveillance et gardiennage du Vieux-Poste	9 600	6 400
Frais de gestion	20 000	20 000
Montage d'exposition et vernissage	1 118	-
Communication et marketing	6 949	527
Télécommunications	3 139	2 768
Achats d'équipements	1 141	4 825
Activités spéciales	550	573
Équipement informatique	1 338	-
Achat pour revente	849	-
Perfectionnement, congrès, déplacements et représentation	80	-
	<b>108 732</b>	<b>58 977</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>35 954</b>	<b>17 250</b>



**Musée régional de la Côte-Nord inc.**  
**Renseignements complémentaires**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

---

	<b>2023</b>	2022
		<i>(redressé)</i>
<b>Annexe C - Projet Culture et inclusion</b>		
<b>Produits</b>		
Subvention - ministère de la Culture et des Communications	<b>5 400</b>	11 942
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	<b>5 000</b>	4 379
Autres dépenses	<b>2 200</b>	2 658
	<b>7 200</b>	7 037
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(1 800)</b>	4 905

---